

Santé au travail des Femmes Comprendre pour agir

L'approche différenciée de l'évaluation des risques professionnels

De la compréhension à l'action

C'est l'analyse de l'exposition aux risques professionnels pour les femmes et les hommes, et aussi celle des impacts parfois différents ou spécifiques sur leur santé.

Cette approche permet de prendre en compte les situations réelles de travail des femmes et des hommes, et d'identifier leurs besoins pour réaliser leur travail.

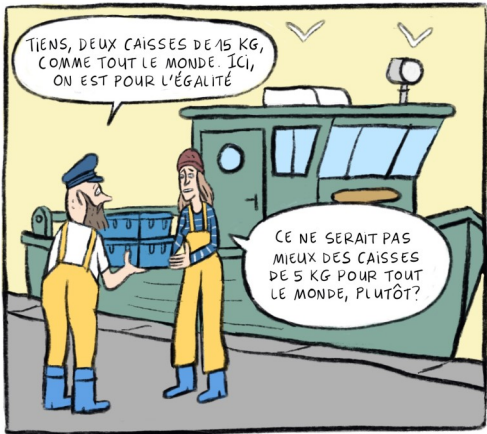
L'objectif est :

- d'améliorer les conditions de travail de toutes et tous en favorisant l'équité,
- d'adapter et enrichir la prévention pour la rendre universelle.

Différencier n'est pas discriminer !

« Adopter une approche différenciée de l'évaluation des risques professionnels pour tenir compte de la spécificité des conditions de travail des femmes et de leur évolution dans le milieu professionnel ne revient pas à les discriminer. »

(Rapport d'information sénatorial : Santé des femmes au travail : des maux invisibles - juin 2023)



Produit dans le cadre de l'action n°2 du PRST4 Bretagne « Santé au travail des femmes », contributeurs : ARACT Bretagne, AIST22, STI29, MSA d'Armorique
Illustrations ©Tous droits réservés, MSA Armorique 2025 Eric APPERE

Article L4121-3 du CODE DU TRAVAIL
L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs [...]. Cette évaluation des risques tient compte de l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe.

Fiche n°2 : Santé au travail des femmes
Agir en prévention pour toutes et tous

Pour aller plus loin

Des ressources du PRST pour s'informer et agir, dont le replay du webinaire du 4 février 2025 « Comprendre pour mieux agir »

Bibliographie :

- Site PRST Bretagne « Agir pour la santé au travail des femmes »
- ANACT Égalité professionnelle
- ANACT Évolution de la sinistralité au travail en France selon le sexe - juillet 2022
- Chiffres clés : vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes - Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations
- Guide à destination des TPE-PME - Ministère du travail-2021
- MSA Les femmes dans le monde agricole
- Karine Briard, Dares/Insee, « Métiers "de femmes", métiers "d'hommes" : en quoi les conditions de travail des femmes et des hommes diffèrent-elles ? », mars 2022
- « La prévention des risques professionnels a-t-elle un sexe? » Intégrer une approche sexuée pour une prévention adaptée - PRST Hauts de France - avril 2025
- Rapport Sénatorial - Santé des femmes au travail : des maux invisibles - juin 2023
- Approche différenciée selon le sexe dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels : déclaration du GPO du COCT - sept 2020

Fiche n°1

Santé au travail des Femmes Comprendre pour agir

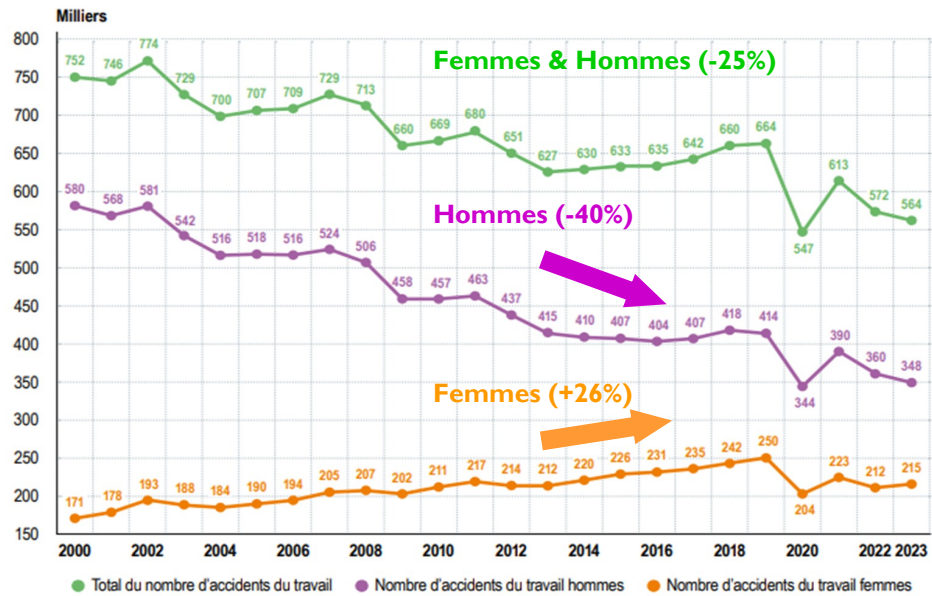
Sinistralité au travail des femmes et des hommes

Quels constats aujourd'hui ?

Aujourd'hui il y a quasiment autant de femmes et d'hommes dans la population active (48.8% et 51.2 %¹)

Mais depuis plus de 20 ans les constats sont préoccupants pour la santé des femmes au travail

Des accidents du travail en baisse... sauf pour les femmes²



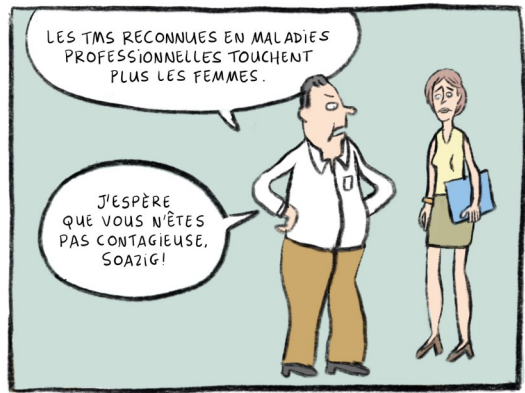
Evolution du nombre d'accidents du travail (en milliers) reconnus en premier règlement selon le sexe, années 2000 à 2023

Rapport annuel 2024 de l'Assurance Maladie - Risques professionnels Éléments statistiques et financiers

Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SNTRP sur les neuf CTN, y compris sections au taux FSNA ou bureau, catégories professionnelles particulières et compte spécial MP.

Et d'autres effets du travail sur la santé des femmes

- Surexposées aux troubles musculosquelettiques (TMS) reconnus en maladie professionnelle³.
- La souffrance psychique au travail, première maladie à caractère professionnel des femmes⁴.
- Des cancers du sein en lien avec des expositions professionnelles (exemple : travail de nuit)
- Sans oublier les violences sexistes et sexuelles au travail⁴
- Un absentéisme des femmes 30% à 40% supérieur à celui des hommes lié aux contraintes de travail auxquelles elles sont exposées^{5,6,7}



1 Données INSEE- Part des femmes dans la population active dans l'Union européenne (données annuelles de 2010 à 2025)
2 Rapport annuel 2024 de l'Assurance Maladie, Risques professionnels Éléments statistiques et financiers - Focus selon la sinistralité AT/MP selon le genre en 2023
3 La souffrance psychique en lien avec le travail à partir du Programme de surveillance des maladies à caractère professionnel : résultats des enquêtes transversales 2013 à 2019 et évolution depuis 2007
4 Chiffres-clés : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes – Édition 2023 –Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations
5 Arrêts maladie : au-delà des effets de la crise sanitaire, une accélération depuis 2019 -DREES -Etudes et résultats N°1321 paru le 13/12/2024
6 Les absences au travail des salariés pour raisons de santé : un rôle important des conditions de travail -DARES ANALYSES N°009 -12/02/2013 -CEREN INAN
7 Les grossesses expliquent 37 % des différences d'arrêt maladie indemnisés entre femmes et hommes âgés de 21 à 45 ans -Les dépenses de santé en 2014 - Claire MARBOT et Catherine Pollak (DREES)

Santé au travail des Femmes Comprendre pour agir

Des **expositions différenciées** et des impacts différents du travail sur la santé

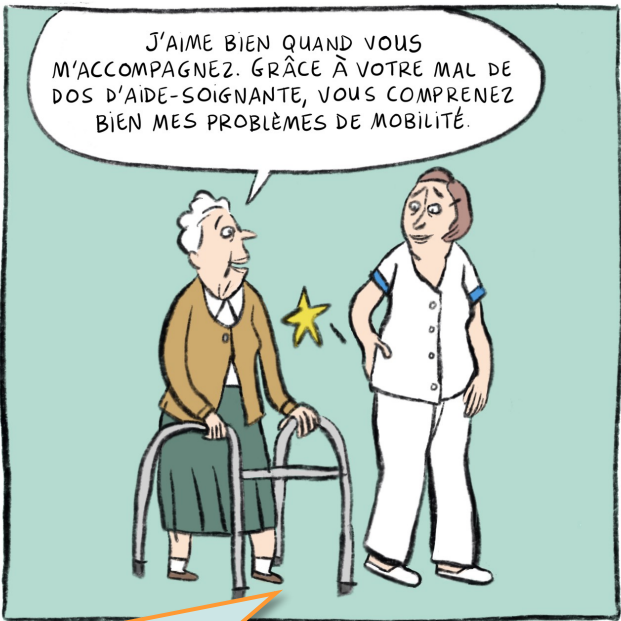
Quelles origines et explications ? *



n°1 : DES DIFFERENCES DANS LA REPARTITION DES EMPLOIS (nombreux métiers « non-mixtes », déterminisme social & culturel, représentations erronées, pratiques RH)



n°2 : SUR-EXPOSITION INVISIBLE DES FEMMES aux facteurs de risques (TMS, RPS, pénibilités) et à des conditions de travail non adaptées aux femmes (morphologie, physiologie, ...)



n°3 : DES STATUTS ET EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES DÉFAVORABLES AUX FEMMES
Carrières plus morcelées, moins de possibilités d'évolutions professionnelles et de s'extraire de conditions de travail délétères...



N°4 : TEMPS DE TRAVAIL ET ARTICULATION AVEC LE « HORS TRAVAIL »
Horaires plus morcelés, cumul du travail rémunéré et non rémunéré (aidants, parents...), cumul d'expositions, moins de temps de récupération, plus de troubles du sommeil...

Des **conditions de travail** différentes

pour celles et ceux qui travaillent

La répartition encore très sexuée des métiers expose femmes et hommes à des contraintes différentes.

CONDITIONS DE TRAVAIL	FEMMES	HOMMES
ENVIRONNEMENT	Agents biologiques et chimiques	Bruits, chocs, froid, chaud, agents chimiques
POSTURES	Travail répétitif, station debout	Manutention de charges lourdes
RELATIONS	Agression du public, travail isolé, charge émotionnelle	Contraintes hiérarchiques, travail à l'extérieur
AUTONOMIE	Pression temporelle, prescription rigide et manques de marges de manœuvre	Objectifs chiffrés et logique de projet
HORAIRES	Horaires atypiques : Soir, matin, nuit	Horaires moins prévisibles, travail posté ou de nuit
CONDITIONS D'EMPLOI	Postes peu qualifiés, CDD, temps partiels, faiblesse de la rémunération	Intérim, chômage partiel

* Source : 10 questions sur la négociation collective égalité professionnelle et qualité de vie au travail (EP-QVT) - ANACT 2022

Des conditions de travail différentes, mais pas uniquement

Les **représentations**, l'**organisation du travail**, les **pratiques de ressources humaines** et le **management** (persistance des stéréotypes de sexe) peuvent expliquer des situations différentes entre les femmes et les hommes.

Pour compléter, il faut aussi ajouter les **différences biologiques** qui peuvent se traduire par des **impacts différents** pour la même exposition.

Femme ou homme, la personne « moyenne » n'existe pas !

Pour plus d'équité, il faut intégrer la diversité en prenant en compte les différences :

- **biométriques** et morphologiques (taille, poids, âge...),
- **physiologiques** (cardio-vasculaire, métabolique...),
- liées au système **reproducteur**,
- ou encore, les **pathologies spécifiques** aux femmes et aux hommes.

Pour les femmes au travail, le **déficit de visibilité** et de **reconnaissance des risques** auxquels elles sont exposées est plus marqué.



⇒ **Si l'évaluation des risques est à différencier, la prévention doit rester universelle, c'est-à-dire adaptée et favorable à toutes et tous !**

* Source : <https://www.anact.fr/legalite-professionnelles>, Pourquoi agir?